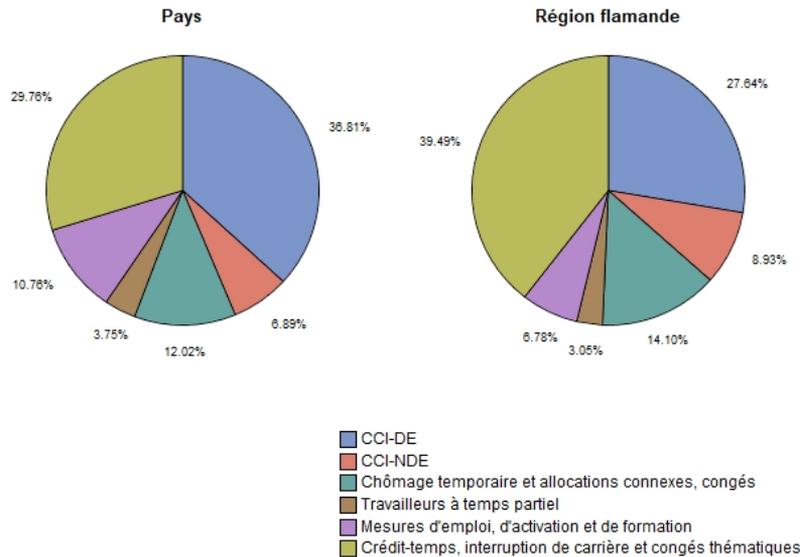


Région flamande



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	4.184.022	57,1
Assurés contre le chômage (2)	2.295.616	58,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	2.129.715	61,0
Taux du chômage (4)	5,0	

Vision globale 2019	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	848.743	47,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	17.739	45,3
Dossiers litiges achevés	50.743	50,3
Contrôles achevés	33.728	60,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	31.108	49,0
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	262	4,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	2.873,5	47,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	2.566,2	45,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	126,0	29,1
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	32,5	39,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	109.238	40,7	
		Après études	7.583	23,6	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	8.693	45,4	
		Chômage avec complément d'entreprise	6.205	62,4	
		Hommes	73.688	40,3	
		Femmes	58.030	39,6	
		Chefs de ménage	32.403	34,6	
		Isolés	30.440	35,0	
		Cohabitants	68.875	46,3	
		Total	131.718	40,0	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	2.060	56,0
			Chômage avec complément d'entreprise	34.956	74,2
			Chômeurs âgés	5.001	49,4
			CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	553	73,0
Total	42.570		69,0		
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		62.052	62,7	
		Parents d'accueil	770	47,6	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	1.466	42,4	
		Vacances jeunes	2.520	82,3	
		Vacances senior	253	87,2	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Congés: soins d'accueil		131	80,2
	Travailleurs à temps partiel			
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		14.356	43,3
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		173	44,8
	Total		14.528	43,3
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation			
		Activa - réglementation fédérale	92	3,7
		Activa - réglementation régionale	15	0,0
		Programmes de transition	3	0,1
		SINE	5.740	59,8
	Mesures pour travailleurs		7.430	81,0
	Mesures de formation			
		Formation professionnelle	15.373	56,4
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	2.276	23,4
		Autres	104	38,9
Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement		2	56,1
	Allocation en compensation de licenciement		1.281	67,6
	Total			
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		1	31,3
	Activités ALE ou APS		831	51,5
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière			
		Avec allocations	33.065	61,6
		Sans allocations	451	44,0
		Total	33.516	61,3
	Crédit-temps			
		Avec allocations	79.898	74,4
		Sans allocations	6.954	70,4
		Total	86.852	74,1
	Congés thématiques			
		Avec allocations	63.664	72,1
		Sans allocations	4.120	68,3
		Assistance médicale	17.630	91,1
		Congé parental	49.842	66,8
	Congé pour soins palliatifs	312	90,2	
	Total	67.784	71,9	
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		10.839	21,7
	Autres attestations		76.837	47,0
	Total		87.676	41,1

(1) Population au 1er janvier 2019 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2018. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2018; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2018 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).